

Vérifiez d'urgence que vos enfants n'utilisent pas l'application Sarahah



Vérifiez d'urgence que vos enfants n'utilisent pas l'application Sarahah

« Sarahah » est la nouvelle application à la mode chez les adolescents mais qui inquiète les adultes. Basé sur le principe des messages anonymes, le réseau social apparaît comme une porte ouverte au cyber-harcèlement.



Sarahah n'avait pas vocation à se retrouver dans les mains des adolescents. Conçue par Zain al-Abidin Tawfiq, l'application permet à ses utilisateurs d'envoyer des messages en gardant l'anonymat. Une méthode que l'homme imagine pour des entreprises afin que les employés puissent proposer des améliorations à leur patron sans s'exposer.

Oui mais voilà, comme toute application celle-ci a vite été appropriée par les jeunes qui en ont détourné le but premier : exit les messages pour améliorer les entreprises, bonjour le harcèlement anonyme.

En effet, comme le rapport le Tribunal du net, certains ados s'en serviraient déjà en France pour harceler leurs camarades. Sous couvert d'anonymat, l'insulte est plus facile. D'autant que les personnes attaquées ne peuvent se défendre puisqu'ils ne peuvent pas répondre aux messages... L'inquiétude grandit donc dans les écoles, d'autant que Sarahah aurait déjà plus de succès que Snapchat ou Instagram...[lire la suite]

QUE PROPOSE LE NET EXPERT, (EXPERT INFORMATIQUE ASSERMENTÉ) :

- SENSIBILISATION & FORMATIONS (n° formateur Direction du Travail)
 - EXPERTISES & AUDITS (certifié ISO 27005)
 - RECHERCHE DE PREUVES
- NOTRE MÉTIER :
- SENSIBILISATIONS & FORMATIONS :
 - EN CYBERCRIMINALITÉ
 - EN PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES
 - AU RGPD
 - AU MÉTIER DE DPO
- EXPERTISES & AUDITS (certifié ISO 27005)
 - TECHNIQUES | JUDICIAIRES | ADMINISTRATIVES
 - SÉCURITÉ INFORMATIQUE
 - SYSTÈMES DE VOTES ÉLECTRONIQUES
- RECHERCHE DE PREUVES (outils Gendarmerie/Police)
 - ORDINATEURS (Photos / E-mails / Fichiers)
 - TÉLÉPHONES (récupération de Photos / SMS)
 - SYSTÈMES NUMÉRIQUES

FORMATIONS EN CYBERCRIMINALITÉ, RGPD ET DPO : En groupe dans la toute la France ou individuelle dans vos locaux sous forme de conférences, ou de formations, de la sensibilisation à la maîtrise du sujet, suivez nos formations ;

EXPERTISES TECHNIQUES : Dans le but de prouver un dysfonctionnement, de déposer ou vous protéger d'une plainte, une expertise technique vous servira avant procès ou pour constituer votre dossier de défense ;

COLLECTE & RECHERCHE DE PREUVES : Nous mettrons à votre disposition notre expérience en matière d'expertise technique et judiciaire ainsi que nos meilleurs équipements en vue de collecter ou rechercher des preuves dans des téléphones, ordinateurs et autres équipements numériques ;

AUDITS RGPD / AUDIT SÉCURITÉ / ANALYSE D'IMPACT : Fort de notre expérience d'une vingtaine d'années, de notre certification en gestion des risques en Sécurité des Systèmes d'Information (ISO 27005) et des nombreuses formations suivies auprès de la CNIL, nous réaliseront un état des lieux (audit) de votre installation en vue de son amélioration et vous accompagnons dans l'établissement d'une analyse d'impact et de votre mise en conformité ;

MISE EN CONFORMITÉ CNIL/RGPD : Nous mettrons à niveau une personne de votre établissement qui deviendra référent CNIL et nous l'assisterons dans vos démarches de mise en conformité avec le RGPD (Règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel).

Besoin d'un Expert ? contactez-nous

NOS FORMATIONS : <https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles>
(Numéro formateur n°93 84 03041 84 (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle))



Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité » « Cybercriminalité » et en protection des « Données à Caractère Personnel ».

- Audits Sécurité (ISO 27005) ;
- Expertises techniques et judiciaires (Avis techniques, Recherche de preuves téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...);
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
(Autorisation de la DRTEF n°93 84 03041 84)
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.



Réagissez à cet article

Source : *La nouvelle application qui inquiète les parents et les professeurs: la nouvelle porte ouverte au cyberharcèlement?* – www.sudinfo.be

Enfants et adolescents sur le web : comment éviter les dangers ?



À notre époque, internet fait partie intégrante de notre vie. Bien que le web ait beaucoup de points positifs (éducation, facilité, rapidité, accessibilité des informations...), il a aussi des mauvais côtés irréversibles. Les plus vulnérables sont les enfants, qui sont parfois mal avertis des dangers. Alors, pour surfer en toute sécurité, suivez le guide !

Qu'est-ce que le cyberharcèlement ?

Plusieurs formes de cyberharcèlement existent :

- intimidations, moqueries, insultes, menaces,
- propagation de rumeurs ou de documents personnels sans l'accord de la personne,
- discussion de groupe à l'encontre de quelqu'un.

Quelques conseils de prévention

Voici quelques conseils à l'usage des parents et des enfants, pour vous permettre d'utiliser internet sans entacher votre e-réputation :

- ne faire aucune action qui pourrait avoir de graves répercussions sans en parler à un proche (ami, parent, professeur...),
- installer l'ordinateur dans un espace de vie commun,
- ne pas dévoiler d'informations personnelles (mot de passe, coordonnées...), sur aucun site que ce soit (blog, réseaux sociaux ou autres),
- modifier les paramètres de confidentialité de certains sites et réseaux sociaux (pour protéger vos informations sensibles),
- éviter de contacter ou de répondre aux étrangers, en particulier s'ils sont plus âgés,
- en cas d'images violentes ou inadéquates, ne pas hésiter à se déconnecter et à en parler,
- si vous achetez sur internet, ne pas indiquer de coordonnées bancaires si le site n'est pas sécurisé,
- ne pas publier de photos de ses proches sans leur autorisation;
- choisir un mot de passe élaboré et le changer régulièrement,
- installer un contrôle parental sur tous vos appareils ainsi que sur la plupart des jeux vidéo (ce qui aura pour effet de limiter le temps de jeux ou empêchera vos enfants d'accéder à des contenus déconseillés pour leur âge).

Quels sont les recours possibles ?

En premier lieu, le plus important est de rassembler les preuves du cyberharcèlement. Vous pouvez demander au site web en question de retirer les propos insultants ou les documents incriminants.

Ensuite, selon la gravité des faits, il existe plusieurs sanctions possibles :

- la sanction disciplinaire : relative au chef d'établissement,
- la sanction pénale : Il n'y a pas de véritable sanction pénale, néanmoins il peut y en avoir dans les cas de droit à l'image, d'usurpation d'identité, diffusion d'images à caractère pornographique, ou d'injure et de diffamation publique,
- la sanction civile : il est possible de poursuivre des harceleurs en matière de responsabilité civile, ceux-ci seront alors condamnés à verser des dommages et intérêts...[lire la suite]

NOTRE MÉTIER :

- FORMATIONS EN CYBERCRIMINALITE, RGPD ET DPO
- EXPERTISES TECHNIQUES / RECHERCHE DE PREUVES
- AUDITS RGPD, AUDIT SECURITE ET ANALYSE D'IMPACT
- MISE EN CONFORMITE RGPD / FORMATION DPO

FORMATIONS EN CYBERCRIMINALITE, RGPD ET DPO : En groupe dans la toute la France ou individuelle dans vos locaux sous forme de conférences, ou de formations, de la sensibilisation à la maîtrise du sujet, découvrez nos formations ;

EXPERTISES TECHNIQUES : Pour prouver un dysfonctionnement, dans le but de déposer plainte ou de vous protéger d'une plainte, une expertise technique vous servira avant procès ou pour constituer votre dossier de défense ;

COLLECTE & RECHERCHE DE PREUVES : Nous mettons à votre disposition notre expérience en matière d'expertise technique et judiciaire ainsi que nos meilleurs équipements en vue de collecter ou rechercher des preuves dans des téléphones, ordinateurs et autres équipements numériques ;

AUDITS RGPD / AUDIT SECURITE / ANALYSE D'IMPACT : Fort de notre expérience d'une vingtaine d'années, de notre certification en gestion des risques en Sécurité des Systèmes d'Information (ISO 27005) et des formations suivies auprès de la CNIL, nous réaliseront un état des lieux (audit) de votre installation en vue de son amélioration, d'une analyse d'impact ou de sa mise en conformité ;

MISE EN CONFORMITE CNIL/RGPD : Nous mettons à niveau une personne de votre établissement qui deviendra référent CNIL et nous l'assistons dans vos démarches de mise en conformité avec le RGPD (Règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel).

Besoin d'un Expert ? contactez-nous

NOS FORMATIONS : <https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles>

(Numéro formateur n°93 84 03041 84 (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle))



Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité » « Cybercriminalité » et en protection des « Données à Caractère Personnel ».

- Audits Sécurité (ISO 27005) ;
- Expertises techniques et judiciaires (Avis techniques, Recherche de preuves téléphones, disques durs, e-mails, contenus, débordements de clientèle...);
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ; (Autorisation de la DITTE n°93 84 03041 84)
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement



Réagissez à cet article

Source : *Enfants et adolescents sur le web : comment éviter les dangers ?*

Une agence de voyages victime d'une incroyable attaque informatique dans le Gard

Denis JACOPINI



vous informe

Une agence de
voyages victime
d'une incroyable
attaque
informatique
dans le Gard

L'agence JCS, basée à Poulx (Gard), est spécialisée dans les séjours autour du thème de la taoumachie. Entre le 15 et le 20 juin derniers, elle a subi un véritable déferlement de messages d'insultes et de menaces, via les réseaux sociaux, sur sa page Facebook et sur son site internet.

Par Hervé Sallafranque, France Bleu Gard Lozère



La capture d'écran du lancement de l'attaque informatique sur Facebook, réalisée par le responsable de l'agence – xxx

L'attaque des anticorrida, partie de France, s'est ensuite répandue à une très grande vitesse et l'agence a reçu des messages venus du monde entier. Son responsable a réussi à identifier la personne à l'origine de l'attaque : une dame basée dans les Alpes-Maritimes. Il a décidé de déposer plainte à la gendarmerie de Marguerittes ce samedi.

Des messages d'insultes venus des États-Unis, d'Australie, de Russie et du Brésil

« Le phénomène a été d'une ampleur énorme », explique le responsable de l'agence, Jean-Charles Roux. Parfois jusqu'à 1.200 messages d'insultes par jour au plus fort de l'attaque, le week-end des 17 et 18 juin.

L'agence JCS est la seule en France à proposer ce genre de séjours. C'est sans doute pour cela qu'elle a été la cible des anticorrida, même si Jean-Charles Roux a du mal à comprendre un tel déchaînement de haine...[lire la suite]

Notre métier : Vous aider à vous protéger des pirates informatiques (attaques, arnaques, cryptovirus...) et vous assister dans vos démarches de mise en conformité avec la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.

Par des actions d'expertises, d'audits, de formations et de sensibilisation dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement.. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)

Plus d'informations sur : <https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles>

Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité » « Cybercriminalité » et en RGPD (Protection des Données à Caractère Personnel).



- Audits RGPD
- Accompagnement à la mise en conformité RGPD
- Formation de Délégués à la Protection des Données
- Analyse de risques (ISO 27005)
- Expertises techniques et judiciaires ;
- Recherche de preuves téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle... ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;

Le Net Expert
INFORMATIQUE
Consultant en Cybercriminalité et en
Protection des Données Personnelles

[Contactez-nous](#)



Réagissez à cet article

Source : Une agence de voyages victime d'une incroyable attaque informatique dans le Gard

Grand-Quevilly : Le cyber-harcèlement fait une nouvelle victime



Grand-Quevilly :
Le cyber-
harcèlement fait
une nouvelle
victime

Qu'est-ce qui a poussé Orlane, 13 ans, à se jeter de la fenêtre du 7^e étage de son immeuble du Grand-Quevilly? La collégienne, qui s'est suicidée le 10 mars dernier, a-t-elle été harcelée par l'une de ses camarades? L'enquête se poursuit.

L'une des camarades d'Orlane a été placée en garde à vue mardi. La jeune fille est soupçonnée d'avoir volé les codes internet d'Orlane et de s'être emparée de photos de sa camarade seins nus. Aucune charge n'a été retenue contre elle à ce stade de l'enquête. Elle a été laissée libre à l'issue de son audition.

Cette affaire est une illustration du cyber-harcèlement. Le harcèlement a toujours existé mais le développement des réseaux sociaux amplifie considérablement les dégâts...[la vidéo]



Notre métier : Vous aider à vous protéger des pirates informatiques (attaques, arnaques, cryptovirus...) et vous assister dans vos démarches de mise en conformité avec la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.

Par des actions d'expertises, d'audits, de formations et de sensibilisation dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement.. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)

Plus d'informations sur : <https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles>

Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité » « Cybercriminalité » et en RGPD (Protection des Données à Caractère Personnel).



- Audits RGPD
- Accompagnement à la mise en conformité RGPD
- Formation de Délégués à la Protection des Données
- Analyse de risques (ISO 27005)
- Expertises techniques et judiciaires ;
- Recherche de preuves téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle... ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;



[Contactez-nous](#)

ou suivez nous sur



Réagissez à cet article

Source : *Suicide d'une collégienne au Grand-Quevilly : le cyber-harcèlement en cause – France 3 Normandie*

Nouvelle campagne mondiale de lutte contre le cyber-harcèlement de l'Organisation des Nations Unies



© Dariusz Sankowski

Nouvelle campagne mondiale de lutte contre le cyber-harcèlement de l'Organisation des Nations Unies

Une réunion de parties prenantes sur la création d'une nouvelle campagne mondiale de lutte contre le cyber-harcèlement et d'un cadre pour un espace en ligne sûr s'est tenue à Londres les 26 et 27 mars 2017.

Partout dans le monde, les enfants et les adolescents se connectent de plus en plus par des moyens électroniques tels que téléphones, Internet, réseaux sociaux, applications et jeux en ligne. Pour la plupart, ces expériences en ligne sont positives, mais il arrive malheureusement que certaines soient négatives. De nombreux comportements négatifs qu'ils peuvent rencontrer dans le monde réel peuvent aussi se produire en ligne. Parmi les exemples de cyber-harcèlement figurent les messages de texte, les courriers électroniques, les images ou les vidéos malveillants, non voulus ou gênants et cela peut aussi prendre une forme plus subtile telle que l'exclusion.

Les jeunes sont les plus touchés par la violence en ligne

Une recherche de Microsoft réalisée en 2016 auprès d'adultes et d'adolescents de 14 pays montre que 65 % des répondants avaient été victimes d'au moins un risque en ligne, en particulier de contact non voulu...[lire la suite]

Notre métier : Vous aider à vous protéger des pirates informatiques (attaques, arnaques, cryptovirus...) et vous assister dans vos démarches de mise en conformité avec la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.

Par des actions d'expertises, d'audits, de formations et de sensibilisation dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement.. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)

Plus d'informations sur : <https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles>



Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité » « Cybercriminalité » et en protection des « Données à Caractère Personnel ».

- Audits Sécurité (ISO 27005) ;
- Expertises techniques et judiciaires (Avis techniques, Recherche de preuves téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...);
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ; (Autorisation de la DRTEF n°93 84 03041 84)
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.



[Contactez-nous](#)

Réagissez à cet article

Source : *Nouvelle campagne mondiale de lutte contre le cyber-harcèlement | Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture*

En marche ! dénonce un piratage « massif et coordonné » de la campagne de Macron



En marche !
dénonce un
piratage
« massif et
coordonné »
de la
campagne de
Macron

Le mouvement fondé par l'ancien ministre de l'économie évoque une tentative de déstabilisation de l'élection présidentielle française

Dans un communiqué diffusé dans la nuit du vendredi 5 mai au samedi 6, l'équipe du candidat à la présidentielle Emmanuel Macron a dénoncé une « *action de piratage massive et coordonnée* » d'informations « *internes de nature diverse (mails, documents comptables, contrats...)* » de sa campagne électorale.

Ce texte d'En marche ! a suivi la publication en ligne, plus tôt dans la soirée, de nombreux documents présentés comme des « #MacronLeaks » sur les réseaux sociaux. Les documents, au format .eml, sont apparus sous la forme de liens publiés sur le site *Pastebin*, sorte de bloc-notes public en ligne prisé des informaticiens et des groupes de hackers parce qu'il permet de publier des documents de manière relativement anonyme...[lire la suite]

Notre métier : Vous aider à vous protéger des pirates informatiques (attaques, arnaques, cryptovirus...) et vous assister dans vos démarches de mise en conformité avec la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.

Par des actions d'expertises, d'audits, de formations et de sensibilisation dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement.. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)

Plus d'informations sur : <https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles>



Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité » « Cybercriminalité » et en protection des « Données à Caractère Personnel ».

- Audits Sécurité (ISO 27005) ;
- Expertises techniques et judiciaires (Avis techniques, Recherche de preuves téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...);
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ; (Autorisation de la DRTEF n°93 84 03041 84)
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.



[Contactez-nous](#)

Réagissez à cet article

Source : *En marche ! dénonce un piratage « massif et coordonné » de la campagne de Macron*

Le « revenge porn » dans la loi pour une République numérique

	<p>Those photos were meant just for the two of us. Breaking up with him didn't give him the right to deliberately humiliate me.</p>  <p>#EndRevengePorn</p>	<p>Le « revenge porn » dans la loi pour une République numérique</p>
--	--	--

Nous nous penchons ici sur une des nouvelles conquêtes de la loi du 7 octobre 2016 pour une République numérique. Nous avons déjà examiné certaines facettes de cette loi sur les questions d'e-réputation, notamment celle du droit à l'effacement pour les mineurs (notre actualité du 26 janvier 2017) et celle de la mort numérique (celle du 3 février). Voici à présent la prévention pénale du revenge porn, qui du reste vient de connaître une illustration judiciaire intéressante.

Par Didier FROCHOTN

Notion de *revenge porn*

On nomme sous cette élégante expression anglaise l'action qui consiste à se venger d'une personne en rendant publique des contenus pornographiques, réalisés avec ou sans accord de l'intéressé(e) mais qui n'a jamais donné son accord pour leur publication, dans le but évident de l'humilier. Il s'agit fréquemment de « retombées collatérales » d'une séparation de couple qui se passe mal. Il n'est pas nécessaire d'être footballeur professionnel pour se trouver au cœur d'une tourmente médiatique très traumatisante pour la victime, comme en témoigne certain(e)s de nos client(e)s qui en 'ont vécu une.

Le *revenge porn* face au droit

La Cour de cassation s'était déjà prononcée sur cette question le 16 mars 2016 (actualité du 18 mars) dans une affaire où elle avait alors écarté le délit pénal de publication d'image. Dans ce cas précis, la personne avait été consentante à la réalisation d'une vidéo d'ébats sexuels avec son conjoint, mais pas de sa mise en ligne après séparation.

Nous nous sommes montré quelque peu critique sur cette décision qui certes se bornait à appliquer l'interprétation stricte de la loi pénale. Nous montrions alors quelles autres voies la Cour aurait pu suivre. Et nous avons annoncé le futur renforcement de l'arsenal pénal en cas de vengeance par publication de contenus à caractère sexuel par la loi pour une République numérique alors en gestation.

Un renforcement de l'arsenal juridique pénal

L'article 67 de la loi du 7 mars 2016 est donc venu renforcer le code pénal en créant, sous les articles 226-1 et 226-2 (délict d'atteinte volontaire à l'intimité de la vie privée par transmission de propos tenus en privé ou par captation et diffusion d'image, puni d'un an de prison et de 45 000 € d'amende), un nouvel article 226-2-1 qui renforce les sanctions pénales dans les cas spécifiques de contenus à caractère sexuel...[lire la suite]

Notre métier : Vous aider à vous protéger des pirates informatiques (attaques, arnaques, cryptovirus...) et vous assister dans vos démarches de mise en conformité avec la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.

Par des actions d'expertises, d'audits, de formations et de sensibilisation dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement.. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)

Plus d'informations sur : <https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles>



Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité » « Cybercriminalité » et en protection des « Données à Caractère Personnel ».

- Audits Sécurité (ISO 27005) ;
- Expertises techniques et judiciaires (Avis techniques, Recherche de preuves téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...);
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ; (Autorisation de la DRTEF n°93 84 03041 84)
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.



[Contactez-nous](#)

Réagissez à cet article

Source : Le « *revenge porn* » dans la loi pour une République

« 13 Reasons Why », Selena Gomez se penche sur le problème du cyber-harcèlement – Grazia.fr

<p>Denis JACOPINI</p>  <p>vous informe</p>	<p>« 13 Reasons Why » Selena Gomez se penche sur le problème du cyber-harcèlement</p>
--	---

L'actrice et chanteuse revient avec la série « 13 Reasons Why » sur Netflix. Une série racontant le suicide d'une adolescent

La vie de Selena Gomez est loin d'être un long fleuve tranquille. Enfant-star, adolescente adulée et épiée aux quatre coins du monde grâce (ou à cause) de la série *Les Sorciers de Waverly Place*, la jeune femme avoue avoir eu du mal à gérer sa célébrité et le flot de critiques qui va avec. C'est ce qu'elle admet dans une interview accordée à *The New York Times*. Selena Gomez y a été interrogée au sujet de la nouvelle série qu'elle produit : « 13 Reasons Why », une adaptation d'un roman de Jay Asher qui raconte l'histoire d'une adolescente qui se suicide à cause du cyber-harcèlement qu'elle subit au lycée. Achetée par Netflix, la série sera disponible dès le 31 mars.

Selena voit une « *histoire miroir* » par rapport à la sienne. Elle s'explique : « *J'ai l'impression que cette série reflète ce qui s'est passé dans ma vie* ». L'interprète de « Same Old Love » ajoute : « *Je pense que Jay Asher a compris que je savais ce que signifiait être victime de harcèlement. Je sais très bien ce que c'est d'être harcelée. J'étais scolarisée dans la plus grande école du monde qui n'est autre que Disney Channel* » .

Supprimer Instagram

Un harcèlement qui ne s'est pas arrêté à la fin de sa scolarité, mais qui se poursuit encore aujourd'hui. La jeune femme est suivie par plus de 46 millions d'abonnés. Et parmi ceux-là, il y en a qui déversent chaque jour des centaines de messages haineux. « *Parfois, on ne peut pas les éviter... Tu es concentré sur les négatifs. Ce n'est pas juste 'tu es moche'. C'est comme s'ils voulaient vous couper de votre âme. Imaginez comment vous vous sentez déjà vis-à-vis de vous-même et vous avez quelqu'un qui écrit tout un paragraphe pointant chaque petite chose de vous, même si c'est juste physique* ». Pour s'épargner les commentaires de haine, Selena Gomez a pris ses distances avec la plateforme de partage de photos et vidéo. Sa solution ? « *Je supprime l'application au moins une fois par semaine* » .

Par Sabine Bouchoul

Notre métier : Vous aider à vous protéger des pirates informatiques (attaques, arnaques, cryptovirus...) et vous assister dans vos démarches de mise en conformité avec la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.

Par des actions d'expertises, d'audits, de formations et de sensibilisation dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement.. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)

Plus s u r
: <https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles>



Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité » « Cybercriminalité » et en protection des « Données à Caractère Personnel ».

- Audits Sécurité (ISO 27005) ;
- Expertises techniques et judiciaires (Avis techniques, Recherche de preuves téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...);
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
(Autorisation de la DRIEF n°93 84 03041 84)
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.

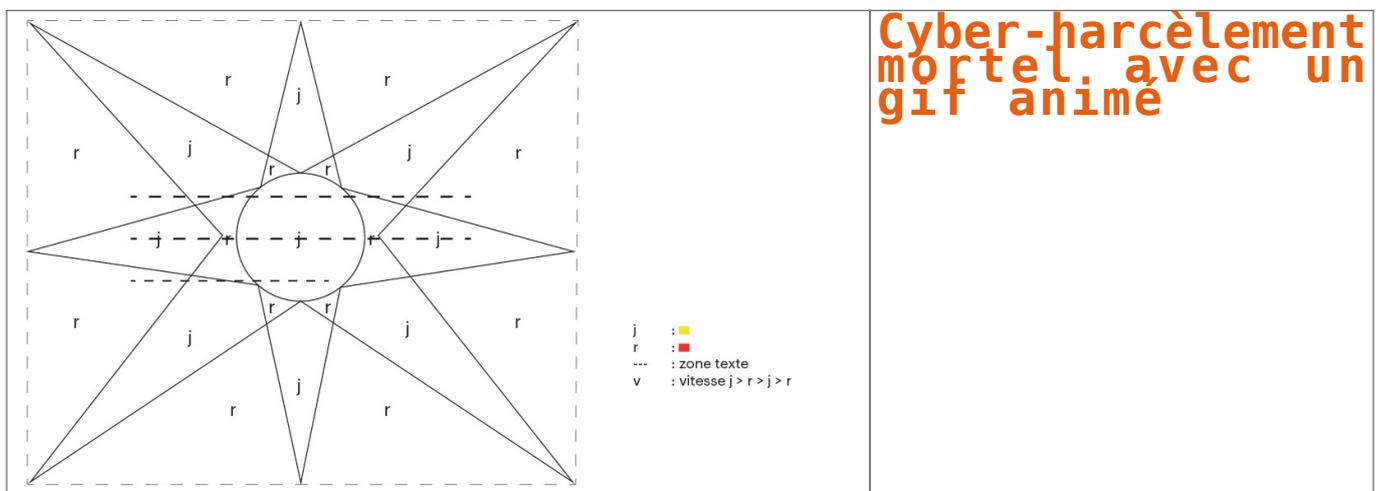


[Contactez-nous](#)

Réagissez à cet article

Source : « 13 Reasons Why », Selena Gomez se penche sur le problème du cyber-harcèlement – Grazia.fr

Cyber-harcèlement mortel avec un gif animé



Un journaliste américain a été victime d'une très violente crise d'épilepsie en regardant une image animée envoyée, à dessin, par un troll. Le responsable, arrêté, risque dix ans de prison.

On connaissait le gif comme objet de plaisanterie web, il pourra désormais être aussi considéré comme une arme pouvant tuer. Le tribunal de Dallas s'apprête à juger John Rayne Rivello, utilisateur de Twitter et harceleur présumé du journaliste Kurt Eichenwald. L'arme du - presque - crime : une image animée envoyée à l'attention du reporter, provoquant une crise d'épilepsie qui aurait pu être mortelle.

Comme l'explique le blog *Big Browser du Monde*, le journaliste, collaborateur de *Newsweek* ou *Vanity Fair*, était connu pour ses positions anti-Donald Trump, qu'il relayait également sur Twitter. Il ne cachait pas non plus sa condition épileptique.

Mi-décembre, à la suite d'une discussion animée sur Fox News, où il était interviewé par l'éditorialiste (très) conservateur Tucker Carlson, Eichenwald subit les assauts de plusieurs soutiens à Trump sur son compte Twitter. Une journée malheureusement normale sur les réseaux sociaux, mais qui s'est très mal terminée. L'un des trolls, répondant au nom clairement antisémite de @jew_goldstein, lui envoie un gif stroboscopique, agrémenté du message : « Tu mérites une crise pour ton message. »

La femme d'Eichenwald trouva peu après son mari sur le sol de bureau, le message Twitter clignotant sur son écran, comme le rapporte son avocat au *New York Times*. Après avoir appelé les secours, elle a répondu à l'envoyeur : « C'est sa femme qui parle. Vous avez causé une attaque. J'ai récupéré vos informations. J'ai appelé la police et leur ai fait part de votre agression. »

Suivre

 Kurt Eichenwald
@kurteichenwald

@jew_goldstein This is his wife, you caused a seizure. I have your information and have called the police to report the assault.

05:31 - 16 Dec 2016

2 6942 694 Retweets

4 0594 059 j'aime

La réaction épileptique de Kurt Eichenwald, qui a duré huit minutes selon le *Dallas News*, a été particulièrement violente : incapacité de travailler durant plusieurs jours, perte de la sensation de la main gauche et trouble de l'élocution durant plusieurs semaines. De quoi pousser la police de Dallas et le FBI à mener une enquête sérieuse.

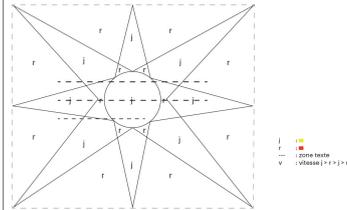
Un iPhone, son Cloud et des preuves

Un mandat de recherche a été émis à l'encontre de @jew_goldstein et a permis de remonter la piste de plusieurs messages privés envoyés par le compte anonyme au sujet de Kurt Eichenwald. Dans ses échanges, l'utilisateur parlait de la condition médicale du journaliste et espérait « qu'il fasse une crise » voire « qu'il meure ». La police a été capable de relier le compte Twitter à un numéro de téléphone, puis à un modèle de smartphone - un iPhone 6 - qui les a ensuite menés, après avoir cité Apple à comparaître, au Cloud appartenant à un certain John Rayne Rivello.

Dans ses données, les enquêteurs ont trouvé une liste de preuves accablantes : l'image animée qui a provoqué la crise, une capture d'écran du tweet en question et de la réponse de la femme du journaliste, une capture d'écran de la page Wikipédia de Kurt Eichenwald, modifiée avec une fausse date de décès (le jour de l'envoi du tweet), une autre capture d'une liste d'éléments pouvant déclencher une crise d'épilepsie ou encore l'adresse du domicile du journaliste.

Pour l'avocat de Kurt Eichenwald, interrogé par *Newsweek*, l'action de Rivello sur Twitter « n'est pas différente de celle de quelqu'un qui envoie par courrier une bombe ou des enveloppes remplies d'anthrax ».

John Rayne Rivello s'apprête à passer devant le tribunal de Dallas avec une accusation tout à fait inédite. Le troll de 29 ans est accusé de cyber-harcèlement avec « utilisation d'une arme mortelle », en l'occurrence l'image animée. Rivello encourt jusqu'à dix ans de prison. Ou quand le gif ne fait plus rire du tout.



Notre métier : Vous aider à vous protéger des pirates informatiques (attaques, arnaques, cryptovirus...) et vous assister dans vos démarches de mise en conformité avec la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.

Par des actions d'expertises, d'audits, de formations et de sensibilisation dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)

Plus d'informations sur : <https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles>



Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisée en « Sécurité » « Cybercriminalité » et en protection des « Données à Caractère Personnel ».

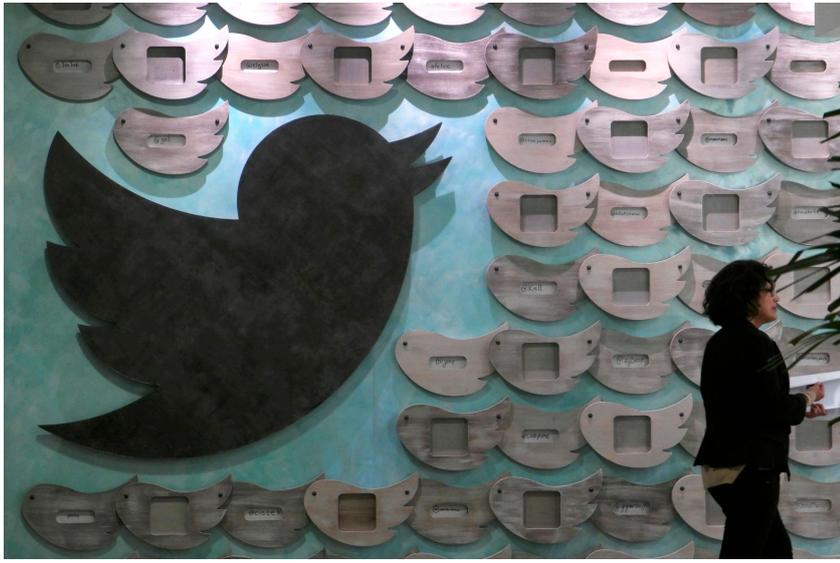
- Autre Sécurité (ISO 27005) ;
- Expertises techniques et judiciaires (Avis techniques, Recherche de preuves téléphoniques, disques durs, emails, contenus, documents de clients...) ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
- Interventions au titre (L1 et L101) ;
- Formation de CIL, (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.



Réagissez à cet article

Source : *Cyber-harcèlement : quand le gif animé devient une arme mortelle - L'actu Médias / Net - Télérama.fr*

La lutte du cyberharcèlement sur Twitter grâce à l'intelligence artificielle



La lutte du
cyberharcèlement
sur Twitter
grâce à
l'intelligence
artificielle

Le réseau social va s'aider d'outils d'apprentissage automatique pour repérer plus vite les messages allant à l'encontre de ses règles d'utilisation

Un concert d'excuses et quelques mesures concrètes. Après plusieurs années de silence et d'hésitation, Twitter promet que 2017 sera l'année de la lutte contre le harcèlement. Le réseau social présente trois nouveaux outils pour limiter l'influence des discours de haine et des attaques ciblés contre ses utilisateurs. Ils seront déployés à partir de mardi. D'autres fonctionnalités devraient être présentées dans le courant de l'année. «Nous avons entendu vos critiques. Nous n'avons pas progressé assez l'année dernière», avait déclaré Ed Ho, vice-président de Twitter, fin janvier. «Nous continuerons à être attentifs à vos retours, d'apprendre des critiques et de sortir des nouvelles fonctionnalités jusqu'à ce que tous nos utilisateurs ressentent ces changements.» Twitter va se reposer sur une nouvelle arme pour l'aider dans sa modération: l'intelligence artificielle.

Repérer plus rapidement les agressions

Le nouveau plan de Twitter comporte trois mesures phares. La première doit lutter contre la création abusive de nouveaux comptes par des utilisateurs déjà bannis du réseau social. Il est difficile de repérer ces internautes. Ils changent généralement d'adresse mail, de numéro de téléphone et d'adresses IP pour s'inscrire à nouveau. Twitter va s'appuyer sur un programme d'apprentissage automatique afin de repérer les resquilleurs. Tout compte banni définitivement du réseau social sera analysé afin de repérer des signaux permettant d'identifier une personne, comme une manière de parler, des sujets ou des victimes de prédilection, des hashtags préférés, etc. Si un nouveau compte Twitter correspond à cette analyse, il pourra être rapidement supprimé.

Twitter crée également une nouvelle option pour masquer les images choquantes dans les recherches de tweets. Sont concernées les photos pornographiques ou violentes. Elles seront repérées automatiquement. Par exemple, une personne tapant «Bataclan» dans la barre de recherche de Twitter devrait en théorie ne pas voir de photos de la tuerie. Cet outil devrait aussi être utile pour les personnes faisant l'objet d'une campagne de dénigrement, afin de ne pas voir son pseudo associé à des images pornographiques ou violentes. L'option sera enclenchée par défaut, mais pourra être désactivée dans les réglages Twitter.

Dernier outil lancé par le réseau social: les réponses à un tweet seront bientôt classées par ordre d'intérêt. Les messages automatiquement détectés comme «peu intéressants» par Twitter seront relégués en bas. Parmi les critères examinés par le réseau social: si le compte est nouveau et ne suit aucune autre personne, s'il a déjà été signalé pour abus ou qu'il emploie des insultes.

Accélérer le signalement

L'intelligence artificielle ne va pas remplacer les modérateurs de Twitter. Elle interviendra pour accélérer le signalement de contenus. Comme les autres réseaux sociaux, Twitter applique une modération *a posteriori*: les utilisateurs doivent lui signaler les contenus problématiques pour qu'ils soient contrôlés et éventuellement supprimés s'ils enfreignent les règles d'utilisation. Le réseau social collabore aussi avec les autorités qui peuvent lui signaler des contenus illégaux. En France, plus de 466 tweets ont fait l'objet d'une demande de retrait par la police ou le gouvernement entre janvier et juin 2016...[lire la suite]

Notre métier : Vous aider à vous protéger des pirates informatiques (attaques, arnaques, cryptovirus...) et vous assister dans vos démarches de mise en conformité avec la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.

Par des actions d'expertises, d'audits, de formations et de sensibilisation dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement.. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)

Plus d'informations sur

: <https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles>



Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité » « Cybercriminalité » et en protection des « Données à Caractère Personnel ».

- Audits Sécurité (ISO 27005) ;
- Expertises techniques et judiciaires (Avis techniques, Recherche de preuves téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...);
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ; (Autorisation de la DRTEF n°93 84 03041 84)
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.



[Contactez-nous](#)

Réagissez à cet article

Source : *Twitter s'appuie sur l'intelligence artificielle pour lutter contre le harcèlement*